

Le 17 juillet à Strasbourg



Moment d'émotion pour tous ceux qui attendaient cet événement et qui ont pu le vivre. Devant des centaines de spectateurs, membres des institutions communautaires, ambassadeurs, chefs de gouvernements, présidents des autres parlements démocratiques du monde, les 410 membres du Parlement Européen directement élu ont tenu leur première session le 17 juillet à Strasbourg. L'événement étant repris en direct par la télévision, des millions de téléspectateurs ont pu également vivre cet instant historique. C'est à la doyenne d'âge, la Française Louise Weiss, 86 ans et européenne de souche, qu'est revenu l'honneur de présider la séance inaugurale. Elle a ouvert la session par un discours émouvant. La première tâche des membres du Parlement fut de désigner leur président. Au second tour de scrutin, Mme Simone Veil, ancien ministre français de la santé et candidate du groupe libéral, a été élue à une majorité qualifiée de courte.

Cette séance fut marquée par de nombreux discours dont celui du président de la Commission, M. R. Jenkins, qui insista sur les sombres perspectives économiques qui attendent l'Europe et souligna le rôle que le Parlement aura à jouer tant vis-à-vis des citoyens européens que des autres institutions communautaires. Les discours de M. Glinne, président du groupe socialiste, et de M. Tindemans au nom du groupe du Parti Populaire Européen furent également très remarquables.

Les parlementaires ont ensuite élu les 12 vice-présidents représentant les différents groupes politiques. Parmi eux, le Belge Marcel Vandewiele du PPE.

Les membres du Parlement ont alors entamé leurs premiers débats par l'important chapitre que constitue l'avant-projet de budget des Communautés pour 1980. La première grande discussion du nouveau Parlement concernait le sort des centaines de réfugiés du Sud-Est asiatique. Une résolution introduite par différents groupes politiques a été adoptée en la matière. Elle est déjà suivie d'effets. Cette session historique du Parlement Européen s'est clôturée le 20 juillet. Les parlementaires se retrouveront en septembre.

Les droits du citoyen

Lorsque l'on parle des droits du citoyen, on évoque généralement les droits constitutionnels dont jouissent les Européens, tel le droit d'élire leurs représentants au Parlement européen. Les citoyens européens bénéficient aussi de droits plus « juridiques » tout aussi importants mais souvent moins bien connus. Ces droits ont été évoqués par M. Davignon, membres de la Commission, dans un discours prononcé devant la Fondation Européenne de la Culture.

« ... Le citoyen européen existe parce qu'il a des droits qui donnent lieu à des recours spécifiques du fait de l'existence des Traités... Du fait de son appartenance à la Communauté, le citoyen européen bénéficie de droits nouveaux qui résultent des principes généraux du droit communautaire. Ils lui assurent une protection supplémentaire quant à l'application du droit communautaire par rapport au droit national... »

Une grande partie des dispositions du droit communautaire, telle l'interdiction de discrimination en matière fiscale, crée, au profit des particuliers, des droits directs ne nécessitant aucune intervention nationale. La primauté du droit communautaire sur le droit national, quelles que soient la nature ou la date d'entrée en vigueur des dispositions nationales, est acquise. Enfin, les particuliers ont la possibilité d'intenter

des recours individuels devant la Cour de Justice : recours contre toute décision qui le concerne directement et individuellement, action en réparation d'un dommage causé en matière non contractuelle par une institution de la Communauté...

Le citoyen européen a des droits qui découlent directement des fondements mêmes de la CE et qui concernent surtout la libre circulation. Il a aussi des droits qui sont des conséquences de la mise en œuvre des politiques communes.

Ainsi, lors de la restructuration charbonnière, les travailleurs qui perdaient leur emploi dans les charbonnages en raison de cette politique commune avaient droit à une indemnité sociale versée directement par la Communauté nonobstant ce qui était fait par les Etats, le même système va être appliqué dans le domaine sidérurgique.

La Commission poursuit ses travaux dans le domaine du rapprochement des législations notamment au niveau de la responsabilité du fait des produits et de la publicité déloyale et trompeuse.

Un ensemble de droits fondamentaux sont garantis aux Européens.

M. Davignon a également rappelé que « la Commission estime que la reconnaissance d'un droit de séjour dans toute la Communauté non plus en tant qu'agent économique mais bien en qualité de ressortissant d'un Etat membre sera de nature à développer le sentiment d'une Communauté de destin des Européens ».

Dans ce numéro

- 2 - 3 Séance inaugurale du PE
- 4 - 5 1^{re} session du PE
- 6 Energie — Convention CEE - ACP — Nouvelles CE en bref
- 7 Chômage des jeunes — Agriculture — Dialogue Parlement-Commission
- 8 Publications — Bibliographie — Agenda



Séance d'ouverture d

La séance solennelle d'ouverture du Parlement Européen a donné lieu à de nombreux discours sur le thème de la construction européenne et du rôle que le nouveau Parlement élu devra y jouer.

Trois défis

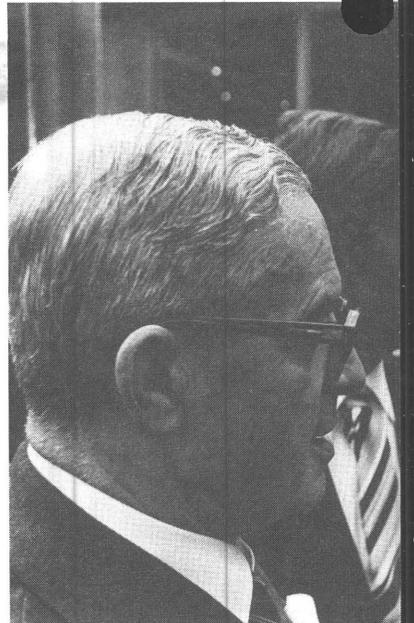
« Parce qu'il tirera de son élection une autorité nouvelle, ce Parlement aura un rôle particulier à jouer pour permettre à la Communauté de relever les défis auxquels elle est confrontée » a déclaré Mme Simone Veil, présidente élue du Parlement Européen, dans son discours inaugural. Selon Mme Veil, trois défis attendent l'Europe : la paix, la liberté et le bien-être. « Nous ne devons pas oublier que la situation d'équilibre reste fragile. L'Europe est un des îlots de liberté du monde que l'adhésion de la Grèce, puis de l'Espagne et du Portugal renforcera... » L'Europe connaît aujourd'hui une sorte de guerre économique qui a débouché sur le retour du chômage. « Seule l'Europe a la dimension de relever efficacement ce défi » poursuit la présidente. Pour relever les 3 défis, il faudra orienter l'action dans trois directions : l'Europe de la solidarité, de l'indépendance et de la coopération. Selon la présidente du Parlement, « cette solidarité doit se manifester au niveau des peuples, des régions et des hommes. Notre Assemblée devra sans relâche demander que soient réduites les disparités entre les régions... et il faudra assurer une authentique réduction des inégalités sociales... » Dans tous ces domaines, le Parlement a une grande responsabilité, parce qu'il est élu au suffrage universel et que les électeurs ne lui pardonneraient pas de ne pas assumer ses responsabilités.

Suite au discours de Mme Veil, M. Jack Lynch, premier ministre irlandais et président en exercice du Conseil, a pour sa part, surtout évoqué dans son intervention, les origines de la création de la Communauté : la défense de la paix. Il a également encouragé une plus grande consultation entre le Parlement Européen et le Conseil.

M. Jenkins, président de la Commission, s'est ensuite



M. Roy Jenkins, président de la Commission, entouré de ses collègues lors de sa déclaration au Parlement Européen le 17 juillet.



Dans les couloirs du Parlement, des parlementaires belges se retrouvent. Des membres de la famille libérale belge,

adressé au Parlement. Il a particulièrement insisté sur les sombres perspectives économiques qui attendent l'Europe dans la décennie à venir ainsi que sur le rôle que le Parlement sera appelé à jouer dans les relations entre institutions communautaires et face aux citoyens européens.

« S'il convient que nous nous félicitions de ce que nous avons réalisé jusqu'ici, il y a également lieu pour nous de reconnaître que nous aurons besoin — Parlement, Commission et Conseil — de toutes nos forces et de toute notre unité pour maintenir l'élan de l'idéal européen et pour faire face aux graves problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés... »

Difficultés économiques

« Nous sommes à la veille d'une sombre décennie » poursuit M. Jenkins, « nos difficultés étaient déjà considérables il y a un an... Le rebondissement de la crise énergétique... nous a fait prendre douloureusement conscience de la contrainte la plus importante qui pèse sur l'avenir de notre économie... Dans ces conditions, nous ne pouvons faire autrement, à politiques égales, que de prévoir une croissance plus faible, un taux d'inflation plus élevé et un chômage accru. C'est une raison d'élaborer d'urgence de nouvelles politiques afin d'atténuer, puis de

surmonter les vicissitudes que nous connaissons actuellement... La capacité de la Communauté de survivre et de prospérer dépend de notre détermination commune de préserver ce que nous avons déjà réalisé, de bâtir sur ces réalisations et de rester fidèles à une ligne de conduite et à l'engagement de progresser vers une plus grande unité européenne... »

Selon le président de la Commission « le danger est beaucoup plus grand d'avancer trop lentement que d'avancer trop vite ».

Rôle futur

Dans sa déclaration au Parlement, M. Jenkins a également insisté sur le rôle du Parlement Européen. Il devra faire « connaître aux peuples d'Europe les problèmes qui revêtent de l'intérêt et de l'importance pour tous dans la Communauté. Il vous appartient de faire en sorte que les problèmes communautaires, et non pas les contours étroits des politiques nationales, dominent le débat. » Pour démontrer aux millions d'électeurs que leurs votes avaient une importance réelle et convaincre ceux qui se sont abstenus du rôle important que la Communauté et son Parlement ont à jouer dans les questions touchant à la vie quotidienne, « il sera nécessaire que le Parlement se saisisse lui-

même directement des principaux problèmes auxquels la Communauté et ses Etats membres sont confrontés... »

« ... Ce Parlement, qui pose sur un large soutien populaire et possède une autorité démocratique nouvelle, représente une évolution importante pour la Communauté. Il est bon qu'il exerce le plus largement possible son pouvoir de critiquer et de mettre en question la façon dont la Commission exerce ses pouvoirs et dont le Conseil de Ministres prend — ou ne prend pas — ses décisions... Il est bon que le Parlement, en tant que partenaire majeur au même titre que la Commission et le Conseil dans l'élaboration du budget communautaire, se fasse entendre distinctement dans le développement du muscle financier qui soutient les politiques de la Communauté... Il est bon que le Parlement s'efforce d'élargir la base du soutien populaire pour les institutions de la Communauté et suscite un désir plus profond de participation aux politiques communautaires... » Le président de la Commission a enfin souligné la nécessité d'entretenir des relations saines et fécondes entre le Parlement et la Commission tant par la participation et la présence de celle-ci lors des débats du Parlement que par l'organisation de débats plus larges sur les principales pro-



Parlement Européen



de gauche à droite :
Jean Rey, André Damseaux
et Willy De Clercq.



L'« ancien » Paul De Keersmaeker (à droite) et les « nouveaux » Anne-Marie Lizin (à ses côtés) et Fernand Herman (deuxième à gauche).

positions de la Commission au Conseil. Il s'agit aussi d'améliorer les processus de consultation entre les trois institutions communautaires.

Groupes politiques

Ce fut ensuite aux présidents des groupes politiques de prendre la parole.

Au nom du groupe socialiste, le Président, le Belge Ernest Glinne, a souligné la volonté de son groupe de lutter pour la défense des droits de l'homme. L'Europe doit avant tout s'atteler au dramatique problème du chômage. « Les 6 millions de chômeurs sont forcément des sceptiques

de l'Europe et le resteront tant que des actes visibles et efficaces n'auront prouvé l'efficacité de la CE. » M. Glinne a également tiré des conclusions aux élections de juin « L'Europe n'est pas encore populaire car elle est coupable de bureaucratisme et d'hermétisme. Si l'on veut que l'Europe des institutions devienne l'Europe de tous, il faut éviter que le Parlement soit une académie bavarde, byzantine et incompréhensible. » Enfin, le président du groupe socialiste a insisté sur la nécessité d'informer le public de ce qui se fait.

M. Tindemans, président du parti populaire européen, a déclaré que son groupe veut lutter en priorité contre le chômage et la récession économique. Il a également insisté sur la nécessité pour la Communauté de prendre des décisions qui ne seront peut-être pas spectaculaires mais qui toucheront le citoyen dans sa vie quotidienne comme par exemple la limitation de vitesse équivalente dans les neuf Etats membres, la définition et l'adoption d'une même heure d'été, l'adoption d'un passeport et d'un drapeau européen. « Nous ne devons pas oublier notre lutte pour l'union

européenne » a poursuivi M. Tindemans.

La plupart des autres orateurs (M. Scott-Hopkins, président du groupe des démocrates européens, M. Berlinguer au nom du groupe communiste et apparentés et M. Bangemann, président du groupe libéral et démocratique) ont insisté sur la paix dont la défense est un fondement de la Communauté. Une exception cependant, M. Debré qui, au nom du groupe des démocrates européen de progrès, a parlé de guerre monétaire, de guerre économique, de la guerre du commerce et celle de l'énergie.

Perspectives pour l'Europe

Le 19 juillet, M. Jenkins, président de la Commission, s'est à nouveau adressé au Parlement.

Après avoir souligné que le nouveau Parlement « remettra en question plus d'une habitude ancienne » et constituera « un stimulant à l'action de la Commission », le président est revenu sur les graves problèmes économiques auxquels la Communauté sera confrontée dans les années à venir. La nouvelle crise énergétique exige des actions concrètes de la part des pays industrialisés... « Bien que nous ayons élaboré à Strasbourg et à Tokyo la première réponse concertée à la nouvelle crise énergétique, il nous reste à passer de la parole aux actes. » Les récentes augmentations des prix du pétrole font que « la lutte contre l'inflation et la réduction du chômage se heurtent à des difficultés accrues ». De plus, précise M. Jenkins, « la relance de nos propres économies ne peut être dissociée du développement des nations pauvres, ni de la croissance de la demande mondiale ». Dans le domaine de l'emploi, « les tendances démographiques, d'ici à 1990, ajoutent à la complexité des pro-

blèmes que nous avons à résoudre ». C'est dans ce contexte à plus long terme qu'il faut placer les demandes de réduction du temps de travail, demandes qui « peuvent être accueillies avec compréhension et sympathie ». Il est également impératif que la Communauté se spécialise davantage dans les domaines dont dépend encore en très grande partie l'emploi. L'industrie européenne devra être plus compétitive par la productivité, l'adaptation continue aux conditions du marché et la modernisation constante des équipements industriels. Il faudrait aussi déployer plus efficacement la puissance que la Communauté détient par sa politique commerciale commune. Enfin, M. Jenkins a insisté sur « la révolution silencieuse : la progression de la haute technologie dans la vie quotidienne ». La Communauté doit s'y adapter, sinon elle risque de se faire prendre en tenailles entre « des concurrents plus audacieux et les pays en voie de développement qui ont acquis les compétences et l'équipement qui sont encore à l'origine de la prospérité et de nombreux emplois dans la Communauté ». Le président a souligné que « la Commission pense qu'il est urgent de définir une stratégie communautaire en matière de technologie industrielle avancée ».

La premi

La vieille Europe n'avait jamais rien connu de semblable : réunis dans une même salle, pour délibérer en commun, pour se prononcer sur les problèmes grands et petits de l'Europe elle-même et du monde, tous les principaux leaders politiques des Neuf Etats membres de la Communauté, et, à leurs côtés, des écrivains célèbres et d'autres personnalités de toutes tendances et de toutes origines.

Sept cent vingt journalistes se sont déplacés à Strasbourg pour assister aux premiers pas du Parlement Européen directement élu. On trouvait parmi eux les correspondants de presse accrédités auprès de la CE à Bruxelles, les reporters politiques des capitales nationales et de nombreux reporters radio-TV. Il ne faut cependant pas s'attendre à une pareille foule lors des futures sessions. Bon nombre de journaux n'ont pas encore fixé le temps et l'espace qu'ils accorderont au Parlement Européen, ils attendent pour ce faire de voir quelle sera l'importance réelle de l'information qui découlera des débats, des prises de position et des décisions.

Représentativité

Malgré quelques lacunes dues à certains systèmes électoraux nationaux et qu'une future loi électorale européenne devrait pouvoir surmonter, le nouveau Parlement issu des suffrages représente assez fidèlement les grands courants politiques de l'Europe. Il est en tous cas représentatif des tendances, des espoirs et de la volonté des peuples de la Communauté.

Si la voix des grands partis et des mouvements majoritaires s'est largement fait entendre, il ne faut pas sous-estimer les possibilités offertes aux mouvements minoritaires de tous ordres (mouvements autonomistes, contestataires ou même en lutte contre l'appartenance de leur pays à la Communauté) pendant la campagne et même au Parlement pour qu'ils puissent aussi s'exprimer.

Plusieurs observateurs ont souligné une autre particularité de ce Parlement Européen : la première journée de « l'Europe des peuples » s'est déroulée sous la présidence successive de deux femmes : Madame Louise Weiss, doyenne d'âge d'abord; Madame Simone Veil, présidente élue ensuite. Les femmes sont 62 sur les 410 députés, ce qui en pourcentage dépasse les 15 %, plus que dans chaque parlement national (à l'exception du Danemark).

Des absences

Pour des raisons diverses, tous les élus n'étaient pas présents à Strasbourg ce 17 juillet. Ainsi, M. François Mitter-



Charles-Ferdinand Nothomb (à gauche) et Leo Tindemans conversant dans les couloirs du Parlement.

rand avait-il démissionné de son siège européen en signe de protestation contre la décision des autorités françaises d'attribuer un siège gagné par la liste socialiste à celle de Mme Veil. Deux membres de la « liste Veil » — MM. Jean-François Deniau et Pierre Mehaignerie — ont démissionné parce que le président français leur avait demandé de rester au gouvernement. En effet, on ne peut être à la fois ministre et parlementaire européen. C'est l'application de cette règle qui explique le remplacement de M. Pierre Werner appelé à former le nouveau gouvernement luxembourgeois. Parmi les rares absents, les commentateurs notaient M. Georges Marchais, élu sur la liste communiste française. Quant à Miss Shelagh Roberts, c'est la complexité des lois électorales qui explique son absence. Il était apparu qu'au moment de son élection elle était membre de « l'office des pensions britanniques ». Or, selon la loi britannique, on ne peut être à la fois membre du Parlement Européen et percevoir un salaire pour un travail dans le

secteur public. Miss Roberts a ainsi été empêchée d'occuper son siège européen. Elle devra participer en septembre à une élection partielle. Ce sera la première élection européenne partielle et bien que le siège soit marginal, les passions ne manqueront certainement pas.

Des décisions

La première session du Parlement Européen directement élu a montré qu'il ne sera pas facile pour les autres institutions communautaires de négliger une prise de position de ce Parlement.

L'opinion publique attend aussi du nouveau Parlement Européen qu'il devienne une sorte de « conscience de l'Europe », en mesure de se prononcer sur les événements qui la préoccupent et de s'exprimer au nom de l'Europe entière, au-delà des prises de position nationales. Pour avoir une signification réelle et une portée appréciable, les prises de position du PE devraient, selon la plupart des commentateurs, se référer à des questions sur lesquelles la CEE, en tant que telle,

Commission

Un certain nombre d'anciens de la Commission sont élus aux élections des 7 et 10 juin.

● **Anciens membres de la Commission :** outre Jean Rey (Belgique) ancien président de la Commission, Jean-François Deniau (France); Altiero Spinelli (Italie).

● **Anciens fonctionnaires :** R. Jackson (ex-cabinet Soames, Royaume-Uni); S. Jonker (ex-cabinet Mansholt, Pays-Bas); A.-M. Lizin (ex-cabinet

Simonet, Belgique); D. Prag (ex-chef du Bureau de presse et d'information à Londres, Royaume-Uni); K. Van Miert (ex-cabinet Mansholt et Simonet, Belgique).

● **Fonctionnaires élus :** R. Battersby (Pêche, Royaume-Uni); R. Cohen (Développement, Pays-Bas); J. Hume (cabinet Burke, Irlande); S. Johnson (Environnement et protection des consommateurs, Royaume-Uni) A. Simpson (Service juridique, Royaume-Uni).

session



peut avoir effectivement une influence déterminante. C'est en ce sens que le Parlement élu semble s'orienter.

Les commentateurs ont abondamment repris les sujets de réflexion suscités notamment par les discours de Simone Veil, de Roy Jenkins, d'Ernest Glinne, de Leo Tindemans... on a notamment retenu des **prises de position** sur des thèmes préoccupants et actuels comme l'attitude de l'Europe face à la crise énergétique, les mesures à prendre pour venir en aide aux réfugiés du Vietnam, le respect des « conclusions de la conférence d'Helsinki sur la détente en Europe » dans les pays d'Europe de l'Est, etc...

Le Parlement a des responsabilités précises et des pouvoirs étendus en **matière budgétaire**. Lors de sa première session, il a décidé de ne pas se limiter à s'occuper des dépenses, mais de se préoccuper aussi des recettes destinées à alimenter le budget, en l'occurrence, il s'agit de la partie des recettes fiscales des Neuf qui doit être attribuée à la CEE en tant que « ressources propres ». Le débat sur la réforme partielle de la **politique agricole commune**, considéré comme indispensable depuis quelques années, s'est amorcé au sein du PE.

Quelques problèmes

Comme toute institution nouvelle, le Parlement Européen a aussi rencontré quelques difficultés de fonctionnement dans sa mise en marche. Quelques observateurs ont regretté que se soient reproduites à Strasbourg certaines querelles de procédure et certaines manœuvres propres à certaines mœurs parlementaires nationales.

La révision du règlement intérieur, déjà entreprise, devrait y mettre bon ordre. Au-delà des quelques bavures inévitables, l'impression d'ensemble qui s'est dégagée est que le Parlement élu pourra effectivement exercer les tâches fondamentales qu'on attend de lui : contrôle démocratique sur l'activité des autres institutions et sur l'action et les orientations de la Communauté en général; possibilité de constituer une « caisse de résonance » auprès des opinions publiques; capacité d'exercer un rôle de « conscience de l'Europe ».

Langues

Comme dans le Parlement ancienne formule, l'interprétation dans les six langues officielles de la Communauté (allemand, anglais, danois, français, italien et néerlandais) a été pratiquée pendant cette semaine de session. Cette méthode peut parfois bloquer les débats : pour que tous les parlementaires réagissent, il faut attendre que la traduction leur soit parvenue. La plupart des mem-

Profession des Parlementaires Européens avant leur élection

Profession	Total %	CEE Nb	Grande-Bretagne	France	R.F. d'Allemagne	Italie	Belgique	Danemark	Pays-Bas	Irlande	Luxembourg
Homme d'affaires, etc...	13	53	26	12	4	4	1	1	2	3	—
Fonctionnaire national ou européen	8	34	9	8	5	2	3	1	4	2	—
Médecin	1	3	1	—	—	1	—	—	—	2	—
Agriculteur	5	22	6	5	2	1	—	—	3	5	—
Ménagère	2	9	2	—	1	2	1	—	2	—	1
Journaliste/écrivain	10	43	8	6	9	15	—	4	1	—	—
Avocat	13	54	6	8	15	8	10	—	2	2	3
Politicien (1)	15	63	6	17	6	20	3	3	5	2	1
Enseignant	2	23	2	7	8	1	—	3	1	—	1
Scientifique/ingénieur	3	11	2	4	4	1	—	—	—	—	—
Professeur/chargé de cours	6	26	7	4	2	10	—	2	1	—	—
Autres fonctionnaires	2	9	2	—	7	—	—	—	—	—	—
Travailleur manuel/syndicaliste	7	27	2	9	9	2	4	—	1	—	—
Autres (2)	8	33	2	1	9	14	2	2	3	—	—

Note : ce tableau est établi d'après les renseignements donnés par les candidats ou leur parti.

(1) « Politicien » : comporte uniquement les parlementaires n'ayant donné aucune autre profession, beaucoup d'autres membres du Parlement ont une expérience politique.

(2) « Autres » : parlementaires européens dont l'activité professionnelle n'est pas reprise.

bres du Parlement furent passablement désorientés lorsque le premier ministre irlandais et actuel président du Conseil, M. Jack Lynch, a entamé son discours en gaélique...

Dans les couloirs, ce sont surtout le français et l'anglais qui sont parlés. Le parlementaire européen qui ne connaît aucune de ces deux langues peut éprouver quelques difficultés. Dès janvier 1981, la Grèce entrera dans la Communauté et bien sûr au Parlement, elle ajoutera ainsi une langue officielle nouvelle.

Dénomination

Les groupes politiques du nouveau Parlement Européen sont très semblables à ceux de l'ancien : communistes, socialistes, démocrates-chrétiens, conservateurs, gaullistes et apparentés, libéraux. Comme on le sait, le débat est encore en cours sur la constitution « technique » d'autres groupes éventuels.

Toutefois, les choses sont aujourd'hui un peu moins claires. Les démocrates-chrétiens ont mené leur campagne électorale européenne sous le sigle du « Parti Populaire Européen ». Leur groupe au Parlement s'appelle maintenant « Parti Populaire Européen (démocrates-chrétiens) ».

Les conservateurs, formés de 60 conservateurs britanniques, d'un unioniste d'Ulster et de 3 conservateurs da-

nois, ont estimé que le terme « conservateur » avait, dans certains pays (l'Italie et les Pays-Bas par exemple), une signification péjorative de « aile d'extrême droite ». Le groupe a donc décidé de s'appeler dorénavant « groupe des démocrates européens » avec peut-être l'espoir d'attirer d'autres élus (il songerait aux membres du Nouveau Parti Démocratique de M. Karamanlis après l'adhésion de la Grèce). Toutefois, cette dénomination pourrait amener à la confusion avec le groupe des « Démocrates européens de progrès » (terme qui désigne l'alliance entre les gaullistes français et les membres du Fianna Fail irlandais). Les libéraux quant à eux ont adopté le titre de « groupe libéral et démocratique ».

Profil du parlementaire européen

L'âge moyen du nouveau Parlement est de 51 ans, la délégation nationale la plus jeune nous vient de Grande-Bretagne.

Le tableau ci-dessus nous montre la profession exercée par la plupart des membres du Parlement avant leur élection. On y relève une large majorité de professions libérales et de fonctionnaires, et très peu de travailleurs manuels. C'est singulièrement de Grande-Bretagne que provient le plus grand nombre d'agriculteurs alors que ce pays en compte la plus faible proportion de toute la CEE.

Nouvelle convention CEE - ACP

La Convention de Lomé, signée en 1975 entre la CE et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, est considérée comme une première expérience réussie d'établissement d'un nouvel ordre économique, elle vient à échéance le 1er mars 1980.

Après près d'un an de négociations, la conférence ministérielle CEE-ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) a abouti à la conclusion d'une nouvelle convention qui prendra le relais de la convention de Lomé. Elle sera applicable au 1er mars 1980 et viendra à échéance le 1er mars 1985.

Commentant l'issue des négociations, M. Cheysson, membre de la Commission chargé du développement, a précisé que « la négociation est close. Parmi ces résultats, certains sont issus de compromis approuvés de part et d'autre, alors que sur d'autres points, les ACP se sont contentés de prendre acte des dernières concessions faites par les Neuf... Il appartient maintenant aux ACP, ce qui est la procédure normale, de formaliser leur accord... chaque gouvernement ACP étant libre d'apprécier et de décider ».

Ces négociations avaient un caractère concret et ont per-

mis à la Communauté de répondre au défi lancé par M. Patterson, président du groupe ACP en début de négociation : permettre à la coopération entre l'Europe et ses partenaires de faire « un bond en avant » aussi significatif que Lomé.

« La nouvelle convention est un ensemble impressionnant, poursuit M. Cheysson, elle aborde tous les grands problèmes du moment : celui de l'alimentation comme celui de l'énergie, elle vise à mobiliser tous les moyens susceptibles de multiplier les financements dans le tiers monde, ce qui est

une des conditions indispensables à la relance économique. »

Par la nouvelle convention, la CE consent un important effort financier : le volume de l'aide financière s'accroît de 72 % par rapport à Lomé pour atteindre un montant de 5,6 milliards d'UCE. En plus de cet effort financier, la politique de coopération européenne aborde des domaines nouveaux tels les approvisionnements en produits minéraux. La nouvelle convention prévoit en outre la sécurité des investissements européens, la recherche commune avec les

ACP afin de faciliter leur accès aux marchés financiers (possibilité pour une coopération importante entre la Communauté et les banques privées européennes).

La référence aux droits de l'homme ne figure pas dans le préambule comme le souhaitent certains, mais les Neuf restent libres d'adopter une déclaration commune en la matière. Notons encore que le Mozambique et l'Angola ont été présents tout au long des négociations, connaissant les résultats il leur appartient de prendre position pour une éventuelle adhésion.

Nouvelles CE en bref

Comité Economique et Social : Suite à l'élection de Mme Fabrizia Baduel Glorioso au Parlement Européen et à sa démission du poste de président du CES, l'assemblée plénière du CES a élu un nouveau président. Il s'agit de M. Raffaele Vanni, secrétaire confédéral de l'Union Italienne du Travail.

Consommateurs : La Commission a approuvé le deuxième programme d'action à l'égard des consommateurs et le

transmet au Conseil accompagné d'un projet de résolution, le Conseil pourra ainsi approuver les orientations définies dans le programme d'ici la fin de l'année.

Réfugiés d'Indochine : La Commission a proposé au Conseil de nouvelles mesures au bénéfice des réfugiés d'Indochine. 8.000 tonnes de riz et 1.500 tonnes de lait en poudre seront prélevées sur l'aide alimentaire attribuée en 1979 au Vietnam et seront affectées

au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au bénéfice des réfugiés installés dans les pays du Sud-Est asiatique. Cette dotation devrait couvrir plus de la moitié des besoins du Haut Commissariat pour une période de trois mois.

Libre circulation : Depuis le mois de juin, les infirmiers et infirmières de la Communauté ont le droit d'exercer leur profession dans n'importe quel Etat membre.

Une politique énergétique

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf se sont retrouvés à Strasbourg les 21 et 22 juin. Ce deuxième Conseil européen de l'année a principalement été consacré à la crise énergétique. Les Etats membres ont décidé de réduire leurs importations pétrolières dans les cinq années à venir. Ils se sont mis d'accord pour une surveillance accrue des marchés pétroliers mondiaux et se sont engagés à poursuivre la recherche d'énergies alternatives (charbon et nucléaire notamment).

Lors de la conférence de presse concluant cette réunion, le président Jenkins a déclaré que « la crise énergétique permanente renforce la nécessité d'aborder ces pro-

blèmes de façon communautaire plutôt que sur des bases nationales dispersées. Il est indispensable d'avoir, dans nos relations avec nos partenaires industrialisés et avec les producteurs de pétrole, des politiques fermes et coordonnées pour sauver l'énergie par les différents moyens qui s'offrent à nous, pour éviter une dangereuse escalade des prix du pétrole sur les marchés libres et afin de développer les sources d'énergie alternatives et en particuliers le nucléaire. »

Face à un problème dont le monde industrialisé dans son ensemble a de plus en plus conscience de l'importance primordiale, les pays industrialisés doivent agir de concert.

Au sommet économique occidental de Tokyo, les pays industrialisés ont adopté des décisions concrètes allant dans le sens de la stratégie communautaire. Ainsi, les Etats-Unis, suivis par le Japon et par le Canada, se sont engagés à moyen terme à réduire les importations pétrolières. Ceci n'a été possible que grâce à la position ferme prise par la Communauté à Strasbourg et montre ce que la CE peut obtenir par une position commune et solidaire. Les quatre Etats membres présents à Tokyo (France, Grande-Bretagne, Italie et République fédérale d'Allemagne) vont recommander aux cinq autres Etats membres de prendre des engagements nationaux similaires à l'objectif fixé à Stras-

bourg. Ces engagements ne devraient pas poser de problèmes particuliers et devraient être approuvés d'ici le prochain Conseil européen qui se tiendra à Dublin à la fin novembre.

Le Conseil européen de Strasbourg et le sommet économique de Tokyo semblent apporter une première réponse sérieuse à la nouvelle crise de l'énergie. Le nouveau slogan devrait être « davantage de croissance avec moins d'énergie ».

A Strasbourg, outre les problèmes énergétiques, les Neuf ont dressé un premier bilan du nouveau système monétaire européen : après trois mois de fonctionnement, l'expérience a été jugée positive.

Un premier emploi

Dans le courant de 1977 et 1978, près de 12.000 jeunes belges ayant quitté l'école ont fait un stage dans les centres d'observation et d'orientation de l'Office National de l'Emploi, ces stages étaient cofinancés par la Commission Européenne. Ces jeunes venaient d'orientation scolaires très diverses et se retrouvaient au chômage. La plupart d'entre eux n'avaient pas de réelle qualification; sur un marché de l'emploi de plus en plus restreint, c'est là un lourd handicap de départ.

En 1978, le chômage des jeunes concernait 2,2 millions de jeunes européens (38 % du total des chômeurs). Plus de la moitié (51,9 %) des jeunes chômeurs sont des femmes. Cette même année, 132.000 Belges de moins de 25 ans étaient à la recherche d'un premier emploi. Après l'Italie, c'est la Belgique qui enregistre le chiffre relatif de chômage des jeunes le plus élevé de toute la Communauté.

Stages

Face à la croissance du chômage des jeunes, la Communauté Européenne soutient depuis le 1er janvier 1976 des programmes de stage à travers toute l'Europe. Ces stages ont pour but d'examiner avec les jeunes quelle profession correspond le mieux à leur possibilité spécifique et comment ils pourraient le mieux s'y préparer. En Belgique, près de 46 % des jeunes qui suivent complètement le stage de quatre à six semaines se dirigent vers les centres de formation spécifique de l'Onem. 12 % d'entre eux trouvent même directement un emploi. Cependant pour 42 % de ces jeunes, une solution n'est pas directement trouvée, après le stage ils ont recours aux services des offices de placement.

Dans le domaine de l'enseignement, les ministres de l'Education Nationale des Neuf ont décidé en décembre 1977 d'établir un réseau d'information concernant l'enseignement et de créer la possibilité pour les jeunes de poursuivre leur formation professionnelle après interruption.

Projets pilotes

Le programme vise surtout des projets pilotes concernant,

par exemple, les jeunes filles, les enfants de travailleurs émigrés, les handicapés, ou des projets visant à l'amélioration de la motivation des jeunes, à une meilleure coopération entre l'école et le monde du travail, des informations pratiques etc. Ce programme prévu pour 4 ans comporte essentiellement 28 projets pilotes auxquels sont associés plusieurs centaines d'écoles de toute la Communauté. Dans le cadre d'un des projets belges concernant les troisième et quatrième années d'enseignement technique et professionnel des systèmes d'éducation plus souples ont été appliqués dans certaines écoles.

Le coût total de ces projets

est estimé à 240 millions de FB. Le montant du Fonds Social consacré au chômage des jeunes est passé de 142 millions d'UCE en 1977 à 180 millions en 1978. Depuis le 1er décembre 1978, une liste de régions prioritaires a été fixée. Ces régions (Bretagne, Sarre, Mezzogiorno, Ecosse, par exemple) connaissent un chômage des jeunes plus élevé que la moyenne communautaire ou nationale. Les provinces de Brabant, Limbourg, Hainaut, Liège et Namur sont reprises sur cette liste.

Parmi les critères de sélection, la Commission a spécialement retenu l'engagement dans les PME et les projets par lesquels des jeunes fem-

mes sont formées à des professions traditionnellement masculine. Sur les 74 demandes introduites auprès du Fonds Social en 1978, deux seulement concernaient des actions spécifiques pour la formation qualifiée des jeunes femmes. Un de ces projets provenait de l'Office National de l'Emploi, il permettra à 250 jeunes femmes d'apprendre des métiers manuels tels que la peinture et le tapissage, l'ébénisterie, la menuiserie et la soudure. Au total, ces programmes particuliers d'enseignement, appuyé par le Fonds Social Européen, ont bénéficié, en 1978, à environ 300.000 jeunes quittant l'école dans la Communauté.

Agriculture

Après un marathon de quatre jours, les ministres de l'agriculture des Neuf se sont mis d'accord sur les prix agricoles 1979-1980. M. Gundelach, vice-président de la Commission chargé de l'agriculture et de la pêche, a déclaré que la Commission se dissocie de certaines parties des décisions du Conseil. Devant la presse, il a précisé que « le niveau de prélèvement de co-responsabilité laitière est tellement faible que celui-ci devient un instrument inefficace contre les excédents laitiers et que l'augmentation du prix du sucre ne peut qu'aggraver les excédents déjà importants ».

Il se félicite cependant du gel des prix du lait et de l'augmentation automatique du prélèvement de co-responsabilité, décision qualifiée de « porte ouverte » permettant de continuer le travail d'assainissement des secteurs excédentaires.

La Commission a confirmé sa dissociation d'avec les décisions du Conseil en matière de prix agricoles. Vu les conséquences budgétaires de ces décisions, (accroissement de plus d'un milliard trois cent millions d'UCE), la Commission examine les mesures à prendre pour réduire les dépenses de gestion de la politique agricole commune et a adopté les éléments d'une lettre rectificative au budget 1980.

Dialogue Parlement - Commission

TRANSPORTS

La Commission a indiqué les changements intervenus dans les échanges intracommunautaires entre les 6 Etats membres originaires (seules

disponibles actuellement) concernant l'utilisation du réseau routier par rapport au réseau ferroviaire.

(Question n° 44/79 du parlementaire européen M. Yeats).

Année	Transport par route Mio tonnes	Transport par chemin de fer Mio tonnes	Indice route (chemin de fer = 100)
1965	35,4	66,3	53,4
1967	44,7	61,2	73,0
1969	59,9	77,3	77,5
1970	67,2	80,9	83,1
1971	71,4	76,1	93,8
1972	86,0	77,3	111,3
1974	111,0	86,9	127,7
1975	104,8	65,1	161,0
1976	121,5	68,0	178,7

SIDERURGIE

Différents instruments financiers sont employés dans la lutte communautaire contre la crise de l'industrie sidérurgique. La Commission a indiqué, en réponse à une question du parlementaire européen Bangemann, les montants des crédits alloués pendant l'exercice 1978 ainsi que leur répartition entre les différentes régions en crise. Le Fonds européen de développement régional a octroyé des aides d'un montant de 185,59 MUCE en faveur de 498 projets d'investissement. Les prêts industriels CECA s'élèvent à 367,496 MUCE et concernent 56 opérations. Les prêts de reconversion CECA

se rapportaient à 12 projets et s'élevaient à 200,68 MUCE. La Belgique a bénéficié des aides de réadaptation CECA, le crédit ouvert pour la région wallonne était de 1.954.000 UCE et touchait 1.868 travailleurs, la région flamande a bénéficié d'un crédit ouvert de 479.750 UCE (318 travailleurs touchés). La Banque Européenne d'Investissement a accordé des financements d'un montant total de 878,6 MUCE, dont 1,1 MUCE est allé à la création d'activités nouvelles dans la région de Liège. Enfin, le Fonds Social Européen a pu intervenir indirectement et exceptionnellement en faveur des régions à vocation sidérurgique. (Question n° 1062/78).

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède 73 - 1040 Bruxelles.



- Le système des préférences généralisées de la CE. Relations Extérieures 18/79.
- Les petits citoyens de l'Europe. 20 p.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté européenne et la recherche scientifique. 11/79.
- Le dossier de l'Europe. L'élimination des entraves techniques aux échanges. 12/79.
- Aides et prêts de la Communauté Européenne. 46 p.

EN VENTE

à la **Librairie Européenne**, rue de la Loi 244 - 1040 Bruxelles ou au **Moniteur Belge**, rue de Louvain 40-42 - 1000 Bruxelles.

- Europe 1979. 240 p. 200 FB.
- Les règles de prix CECA pour les produits sidérurgiques. 134 p. 750 FB.
- Le budget social européen 1980-1975-1970. 183 p. 500 FB.
- Visites d'études des étudiants dans la CE. Colloque à Venise 24-28 octobre 1977. 76 p. 360 FB.
- Les programmes de développement régional. Série politique régionale n° 17. 330 p. 220 FB.
- Europe-Tiers-Monde : le dossier de l'interdépendance. Série développement 1979 - 2. 122 p. 120 FB.
- La politique agricole de la Communauté européenne. 42 p. 30 FB.
- Le consommateur dans la Communauté européenne. 32 p. 20 FB.
- Production, consommation et commerce des céréales et de la viande en Europe de l'Est. Information sur l'agriculture n° 45 - 175 FB et 46 - 110 FB.
- L'épandage des effluents d'élevage sur les sols agri-



Simone Veil, présidente du P.E.



Il y a relativement plus de femmes élues au Parlement Européen que dans les parlements nationaux, le Danemark excepté. La première journée du PE se déroula sous la présidence de Louise Weiss, doyenne d'âge, Simone Veil a ensuite été élue présidente.

coles dans la CEE. Information sur l'agriculture n° 47 - 175 FB, 48 - 250 FB, 49 - 350 FB, 50 - 250 FB et 51 - 60 FB.

- Situation et évolution structurelle et socio-économique des régions agricoles de la Communauté. Information sur l'agriculture n° 52 - 250 FB, 53 - 110 FB et 54 - 350 FB.

Agenda

Energie : la Commission des CE organise les 23 - 24 et 25 octobre prochain un séminaire international sur le thème « New Ways to Save Energy ». Ce séminaire se déroulera à la « Maison de la Culture et Centre de Congrès » de Woluwe-Saint-Pierre, av. Ch. Thielemans 93. Les travaux, auxquels participeront de nombreux experts dans le

domaine de l'énergie, se feront en anglais, allemand et français. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. P. Zegers, Commission des CE DG XII C1, rue de la Loi 200, tél. 02/736.60.00 ext. 5845-6652-5833.

Edition : un symposium sur « l'impact des techniques nouvelles sur l'industrie de l'édition » se tiendra à Luxembourg les 6 et 7 novembre. Pour tous renseignements s'adresser à J.M. Gibb, Commission des CE DG XIII - Boîte postale 1907, Luxembourg.

Bibliographie

J. Verhoeven « **Démocratie Chrétienne**, origines et perspectives » aux Editions Labor, collection « Ceux d'hier et d'aujourd'hui ». 205 p. 295 FB.

« **Annuaire des Communautés Européennes** et des autres organisations européennes ». Editions Delta. 672 p. 950 FB.

D. de Rougemont « **Rapport au peuple européen Sur l'état de l'union de l'Europe 1979** » Groupe Cadmos. Editions Stock. 187 p. 197 FB.

« **L'action de la CEE en matière de transport maritime** ». 52 p. Publié par le Centre d'Etudes pour l'expansion d'Anvers, Brouwersvliet 33, bus 6 - 2000 Antwerpen, tél. 031/31.05.39.

« **L'Europe au fil des jours** - Les jeunes années de la construction européenne 1948-1978 » par J.-Cl. Clavel et P. Collet publié dans la collection des Notes et Etudes Documentaires de la Documentation Française, relate l'histoire des décisions prises quotidiennement à Bruxelles. Huit chapitres couvrent au jour le jour l'histoire de l'unité européenne, la vie institutionnelle, économique, industrielle, agricole et sociale des CE ainsi que leurs relations avec le reste du monde. Cet ouvrage permet de prendre la mesure de tout ce qui a déjà été réalisé dans la voie de l'Europe. 404 p. 38 FF. (Documentation Française, 124, rue H. Barbusse, 93300 Aubervilliers-France).

Acier

Une série de 20 diapositives sur la crise mondiale de l'acier et la Communauté Européenne a été réalisée par la division « TV-Radio-Audio-visuel » de la Direction Générale de l'Information. Tous renseignements concernant cette série peuvent y être demandés (tél. 02/735.00.40, ext. 2317).

Marchés publics

Des avis de marchés et de concession de travaux publics et de fourniture sont régulièrement publiés dans un supplément au Journal Officiel. Les derniers avis concernaient notamment la construction du métro à Nürnberg et celle d'un centre culturel à Dieppe. Ces suppléments sont disponibles au Moniteur Belge, 40-42, rue de Louvain, 1000 Bruxelles.